



**Extrait du Registre des Délibérations
de la Commune de Villemandeur
séance du Mardi 23 Mai 2023**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 23 Mai 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 30/05/2023
Et
Publication ou notification du :
30/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 16/05/2023.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SIMON Patrice à M. TOURATIER Claude, Mme DE MEDTS Michelle à M. COULON François, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. LINARD Alain à Mme PASQUET Christine, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel

Absent(s) : Mme LECONTE Catherine

A été nommé(e) secrétaire : Mme GANNAT Fanny

2023-025 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS DE FORMATION DES ÉLUS FINANÇÉES en 2022 PAR LA COMMUNE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2123-12) un tableau, récapitulant les actions de formation des Élus financées par la commune, doit être annexé au Compte Administratif et donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Pour l'exercice 2022, il avait été inscrit en dépenses, un crédit de 19 000 € pour la formation des élus.

En 2022, 13 élus ont suivi des formations suivant les modalités décrites dans le tableau ci-joint, pour un coût total de 4 680 €.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **De prendre acte** de la communication du tableau récapitulatif (annexé au Compte Administratif 2022 du Budget Principal) des actions de formation à destination des Élus qui ont été financées par la commune de Villemandeur pour l'année 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/05/2023

Le Maire,



Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Fanny GANNAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr